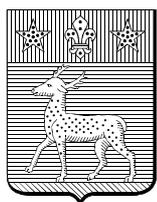


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 06
- votants : 06

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre février à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 17/02/2017

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., Mmes BERAUD M. et BONNETTY M.

Absents excusés : Mmes OBRADOS A., ALBANO N. et Mr LESBROS JM., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M..

Objet: révision triennale du loyer du Gîte Saint Pierre

Monsieur le Maire rappelle que conformément au bail initial la révision du loyer du Gîte Saint Pierre doit être effectuée au 15/02/2017.

Actuellement le montant du loyer mensuel est de 975.20€ ; le dernier indice connu est celui du 3ème trimestre 2016 à savoir 1643, le calcul est donc le suivant :

$$\frac{609.80/1643}{1008} = 993.95\text{€}$$

Ce qui fait une augmentation de 18.75€ soit 1.923%

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord avec cette révision, à compter du **15/02/2017** le loyer mensuel du Gîte St Pierre est porté à **993.95€** ; la prochaine révision interviendra le **15/02/2020**.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2017 004-210400909-20170224-DE_2017_010-DE

